

Conditions générales de vente

Opéra « Enfants du Cristal »

Préambule

L'Association Adèle de Glaubitz, ci-après désignée « l'organisateur », immatriculée au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg au volume 63 folio n° 99 dossier n° 260/91, 76 avenue du Neuhof, 67100 Strasbourg, en partenariat avec l'Opéra Studio de Genève, organise un spectacle intitulé « Enfants du Cristal », à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de l'Institut Saint-André et du 25^{ème} anniversaire de l'Association Adèle de Glaubitz.

Les contacts dédiés à l'organisation sont :

Site internet : <http://www.glaubitz.fr/opera.html>

Mail : opera@glaubitz.fr

Téléphone : 03 68 75 07 45

Adresse postale : 43 route d'Aspach - BP 40179 - 68702 Cernay cedex

Article 1 : Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux 6 représentations de l'Opéra « Enfants du Cristal » les **jeudi 9 juin 2016, vendredi 10 juin 2016, samedi 11 juin 2016, jeudi 16 juin 2016, vendredi 17 juin 2016 et samedi 18 juin 2016**. Elles auront lieu en plein air à l'Institut Saint-André, 43 route d'Aspach, 68700 Cernay. Les représentations débuteront à 22h00. La durée de la représentation est de 1h50. Le site de l'Institut Saint-André sera accessible à partir de 19h30 pour des animations et petite restauration.

Article 2 : Billetterie

L'accès aux représentations se fait sur présentation d'un billet. Les places sont numérotées. Les billets sont mis en vente par l'Association Adèle de Glaubitz. Ils ne seront délivrés qu'après paiement complet. Leur revente est interdite. Ils ne pourront être échangés ou remboursés qu'aux seules conditions fixées dans les présentes. Aucun duplicata ne sera délivré, même en cas de perte ou de vol.

Les billets doivent être commandés au moyen d'un formulaire de réservation. Si des places restent disponibles, elles seront mises en vente le jour même des représentations.

Les billets réservés au moyen du formulaire de réservation pourront être mis à la disposition de l'acheteur à l'accueil de l'Institut Saint-André, tous les jours de 7h à 21h, ou pourront être envoyés à leur destinataire par courrier suivi, un forfait de frais de port d'un montant de 3 € étant à la charge du destinataire.

L'acheteur bénéficie des conditions de rétractation prévues au Code de la Consommation. Le délai de rétractation est de 14 jours pour les réservations faites à distance (Art L121-21 du code de la consommation). L'exercice du droit de rétractation est sans frais et peut se faire par courrier ou par mail.

Les billets réservés moins de 10 jours avant la représentation ne pourront plus être envoyés par courrier, mais devront être retirés à l'accueil de l'Institut Saint-André.

Des places sont réservées pour les personnes à mobilité réduite. L'accès à ces places devra faire l'objet d'une demande particulière en complétant les champs ad hoc des fiches de réservation. Un seul accompagnateur pourra bénéficier d'une place à proximité immédiate de la personne à mobilité réduite.

Les animaux ne sont pas admis à l'exception des chiens guide.

Article 3 : Prix des billets

Plein tarif : 10 €

Tarif réduit : 5 €. Le tarif réduit s'applique aux enfants de moins de 12 ans.

Article 4 : Modes de paiement

Sont acceptés les paiements :

- en espèces sur les trois points de vente (du lundi au vendredi 9h à 12h et de 14h à 17h) à :
 - Strasbourg : Siège de l'Association 76 avenue du Neuhof
 - Colmar : Institut Saint-Joseph 1 chemin Sainte Croix
 - Cernay : Institut Saint-André 43 route d'Aspach,
- par carte bancaire sur place à l'accueil de l'Institut Saint-André,
- par chèque bancaire libellé à l'ordre de « Association Adèle de Glaubitz - Opéra »,
- par virement (nous contacter pour les coordonnées bancaires).

Article 5 : Echange et remboursement

S'agissant d'un spectacle en plein air, l'organisateur pourra décider d'annuler ou d'interrompre une représentation en fonction des conditions météorologiques. En cas de météo défavorable, les représentations des 17 et 18 juin 2016 seront maintenues, en version scénique simplifiée, dans la salle de sport de l'Institut Saint-André.

Quelles que soient les prévisions et les conditions météorologiques du jour, il est impératif de se présenter le soir de la représentation, aucune décision ne pouvant être prise avant l'heure prévue du début de la représentation.

Dans les autres cas, ne relevant pas de la seule volonté de l'organisateur, qui entraîneraient l'annulation d'une représentation (alerte météo, état d'urgence, deuil national, décision préfectorale,...), une communication sera faite par voie de presse ou sur le site internet de l'organisateur (www.glaubitz.fr/opera.html).

En cas d'annulation ou d'interruption avant la première heure de spectacle, il sera proposé un échange des billets pour une autre représentation. Si aucune solution d'échange n'est proposée par l'organisateur, les billets pourront donner lieu à remboursement. Les remboursements ne se feront pas sur place le soir de l'annulation, mais sur la base d'un formulaire de « demande de remboursement », remis aux spectateurs présents le soir de l'annulation et de l'interruption. Seul le prix du billet à sa valeur faciale sera remboursé, à l'exclusion de tout autre frais annexe. Aucun dédommagement complémentaire ne sera effectué par l'organisateur.

L'accès au spectacle est fermé dès le début de la représentation. Les retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées, ni à un échange de billet ou à un remboursement.

Article 6 : Image, enregistrement

Aucun enregistrement du son ou captation d'image ne pourra être fait sans l'autorisation expresse de l'organisateur. Celui-ci dégage toute responsabilité, dans l'hypothèse où un litige surviendrait avec l'un des acteurs du spectacle, en raison de l'utilisation ou de l'exploitation de son image, enregistrée sans son autorisation.